

Un projet pour un territoire en transition(s)

adopté en Conseil communautaire le 31 janvier 2023

Un territoire en transition(s)

En 2023, notre intercommunalité fête ses 30 ans, l'âge de la maturité.

Il y a deux ans, nous avons souhaité **engager une réflexion** dépassant le cadre d'un mandat électoral pour relever la tête des affaires quotidiennes et de la crise sanitaire, et nous permettre de prendre du recul par rapport à un monde en évolution rapide et profonde.

L'incertitude des temps actuels, la vitesse des phénomènes sociaux et des changements environnementaux, la complexité des dossiers et la rapide évolution des cadres législatifs nous incitent à **être prudents**, mais également à oser. **Oser s'engager dans des transitions** qui seront longues, comme nous l'avons fait il y a une quinzaine d'années déjà avec la transition énergétique, et dont nous récoltons les premiers fruits maintenant. **Oser faire le pari de l'esprit créatif et de l'innovation**, technologique mais aussi sociale, économique, territoriale. **Oser investir dans l'avenir, monter des projets, inciter tous les acteurs à se mobiliser.**

A échéance de dix ans, Roche aux Fées Communauté souhaite engager son territoire dans une **politique exigeante de ménagement de son territoire**, bien plus que de simple *aménagement*, ce qui signifie une **manière innovante d'habiter et d'organiser le territoire**, pour assurer son avenir et sa pérennité. La préservation des ressources, au nombre desquels on compte notamment les terres fertiles et l'eau, mais également l'enrayement des pertes en biodiversité et la nécessité d'une forte cohésion territoriale commandent d'agir **avec raison et avec humilité**. Un milieu de vie biologique et

humain sauvegardé, avec une préservation de la richesse de ses interactions et dynamiques, constitue la plus forte assurance **que le territoire de la Roche aux Fées restera habitable pour de nombreuses générations encore, malgré le changement climatique et de possibles crises à venir.**

Comme l'exprime l'universitaire nantaise Valérie Jousseume, reçue pour un exposé éclairant et apprécié lors du Forum du territoire du 8 octobre 2022, « **on aménage le monde comme on envisage la vie** ». Le territoire de La Roche aux Fées est un territoire vivant et innovant, qui bouge et qui ose. A nous de confirmer et d'amplifier cette réalité, en enracinant cette culture du *ménagement* du territoire comme **philosophie d'action collective**. C'est muni de cet état d'esprit que les élus engageront le territoire entier dans une grande transition, avec l'ensemble de ses acteurs et habitants.

C'est l'objet de notre Projet de territoire Horizon 2032.



Luc GALLARD
Président
de Roche aux Fées Communauté

« **Une politique exigeante et innovante de ménagement du territoire** »

Qu'est-ce qu'un Projet de territoire ?

Un projet de territoire est une **démarche volontaire** de la part d'une collectivité, qui n'est pas encadrée par la législation.

C'est une **approche globale** qui vise à aller plus loin que la compilation de projets ou d'approches sectorielles. **C'est aussi une approche prospective** indispensable pour **imaginer un avenir commun**, fixer des objectifs politiques en définissant et coordonnant les opérations à mener.

Le Projet de territoire est à envisager à une échelle large : il doit être considéré comme **le projet de tous les acteurs du territoire de la Roche aux Fées** (publics, privés, associatifs, citoyens...).

Les élus de Roche aux Fées Communauté portent cette démarche de projet pour le compte du territoire.

Pour Roche aux Fées Communauté, le Projet de territoire est un document qui constitue à la fois :

- le **socle fondateur de l'action de la puissance publique** dans toutes ses composantes (communes, intercommunalité, département, région, État),
- la **feuille de route politique** des élus communautaires,
- un **cadre de référence pour les agents territoriaux** de l'intercommunalité,
- un **vecteur d'ambition communiqué aux partenaires** institutionnels et financeurs (État, Département, Région...) qui demandent un tel engagement, notamment dans le cadre des politiques contractuelles de financement,

- La matrice des multiples projets publics et privés (habitants, entrepreneurs, investisseurs, collectifs, associations...).

Mais le Projet de territoire n'est pas qu'un simple document formel : cela doit être une **dynamique vivante dont témoignera la gouvernance** qui l'accompagnera. **L'écoute des forces vives, l'accompagnement des porteurs de projets, le dialogue territorial continu** entre communes et intercommunalité et la vitalité des délibérations démocratiques contribueront à **l'enrichissement de ce Projet de territoire année après année**.

Le Projet de territoire s'inscrit par ailleurs dans un **contexte politique plus large** et dans un cadre législatif et réglementaire. En particulier, les orientations du Projet de territoire de Roche aux Fées Communauté tiennent compte :

- du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) de la Région Bretagne,
- du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Vitré,
- de la Loi Climat & Résilience (août 2021) qui donne un coup d'accélérateur aux logiques de sobriété foncière

Le processus d'élaboration du Projet de territoire

Le Projet de territoire a été élaboré de manière interne aux services de Roche aux Fées Communauté, par les élus accompagnés de la mission Territoire, service d'ingénierie territoriale.

Le processus d'élaboration a suivi les étapes suivantes :

- Une **note d'interpellation** livrée par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, établissement public au service des acteurs des territoires) en septembre 2021 ;
- Un **séminaire des élus du Bureau communautaire**, consacré aux enjeux majeurs, le 7 octobre 2021, à Coësmes, qui a permis d'établir une liste d'enjeux majeurs, qui s'imposent au territoire par leur échelle supérieure (nationale, continentale, planétaire) ;
- Un **séminaire interne regroupant les élus du Bureau communautaire et les responsables de service**, le 25 mars 2022, à Retiers, qui a conduit à faire la synthèse d'une formation suivie par les élus du Bureau à l'automne 2021 (« Piloter les transitions : comment l' élu peut agir »), à énoncer les enjeux territoriaux thématique par thématique et à travailler sur les orientations stratégiques;
- Un **séminaire ouvert à la totalité des élus municipaux du territoire**, consacré à la stratégie et aux actions, le 23 septembre 2022, à Coësmes, qui a permis de travailler le scénario stratégique souhaité et de faire un test de résilience à des crises potentielles ;

- Une **enquête** en ligne destinée aux 256 **élus** municipaux du territoire, du 8 août au 18 septembre 2022 ;
- Une **enquête** (en ligne et formulaire papier) destinée aux **habitants**, du 5 septembre au 12 octobre 2022 ;
- Une **journée événementielle et participative « Le Forum du territoire » organisée à Janzé le 8 octobre 2022** comprenant un exposé liminaire d'une universitaire experte de la ruralité et des territoires péri-urbains, une table-ronde consacrée à la nouvelle économie et à la transition énergétique, ainsi qu'un forum ouvert citoyen abordant les thèmes des centralités, de l'agriculture et des mobilités.
- **Deux points d'étape en Conseil** communautaire, les 27 septembre et 15 novembre 2022 pour présenter les enjeux et défis, puis le bilan de la participation ;
- Une adoption en Conseil communautaire le 31 janvier 2023.



30 ans d'intercommunalité, un Projet de territoire pour la prochaine décennie

La Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » fut officiellement créée le 1^{er} janvier 1994, sur les fondations d'un syndicat mixte constitué dès 1986. Le contexte national était alors porteur d'**une dynamique nouvelle** visant à structurer le maillage des quelque 36600 communes de France et à donner les moyens aux acteurs locaux de **porter des politiques locales de développement territorial**.

Depuis, **l'expérience intercommunale s'est ancrée sur le territoire de La Roche aux Fées**, la Communauté de communes est montée en puissance, ses compétences ont été élargies, un équilibre avec les communes s'est institué. Le périmètre, d'abord plus large, s'est stabilisé et resserré autour de 16 communes, avec pour centre géographique et siège de l'intercommunalité, la commune de Retiers. En 2018, l'intercommunalité a opéré sa mue en se rebaptisant **Roche aux Fées Communauté**.

En 2023, Roche aux Fées Communauté renoue avec la **perspective de la décennie** pour son Projet de territoire. En effet, le premier Projet de territoire avait été élaboré par l'intercommunalité entre 2003 et 2005 pour un horizon 2015. Par la suite, la temporalité s'était réduite à la durée d'un mandat (actualisations de 2011 et 2016). Le dépassement des échéances électorales et la nécessité de **penser des politiques dont la mise en œuvre peut être longue et complexe**, imposent de réfléchir au minimum à un **horizon de dix ans**, et au-delà même, sur une génération jusqu'en 2050.

Depuis 30 ans, le contexte a profondément changé :

- Le **renforcement des phénomènes de métropolisation et d'inégalités sociales** au niveau national tend à augmenter le risque de fractures territoriales à toutes les échelles ;
- La **mondialisation et la financiarisation de l'économie** sont allés de pair avec une conception plus instable des marchés, des phénomènes de valorisation ou de dévalorisation pouvant transformer rapidement certains pans de la société ou certains territoires ;
- Des **modes de vie toujours plus individualistes**, avec un engagement notamment associatif en lente décroissance et une **vitalité sociale** à laquelle il faut être particulièrement attentif ;
- Un **nouveau rapport au monde vivant**, avec une pandémie mondiale récente et une prise de conscience de l'effondrement de la biodiversité, qui sont **venus bousculer beaucoup de certitudes**, en particulier quant à la maîtrise de l'humanité sur son environnement et son destin ;
- De **nouvelles aspirations sociétales** qui s'imposent, concernant les rapports au travail, aux autres, à la consommation, à l'écologie, influençant les choix des citoyens pour leur vie quotidienne et **reconfigurant l'organisation sociale** ;

.../...

30 ans d'intercommunalité, un Projet de territoire pour la prochaine décennie

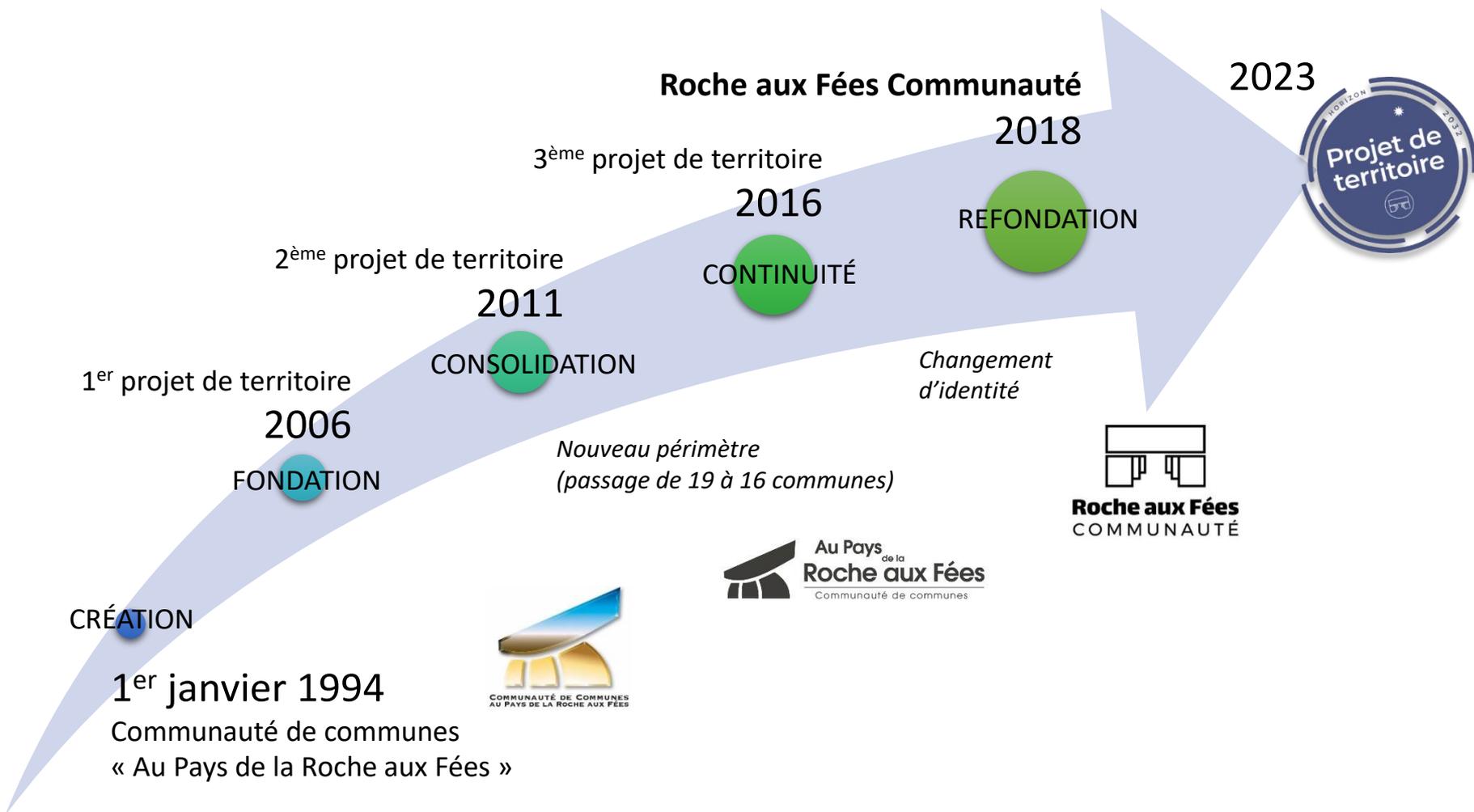
- Un **renchérissement tendanciel et inéluctable des coûts de l'énergie**, avec la perspective d'une fin de l'exploitation des énergies fossiles, qui impacte tous les secteurs de l'économie ;
- La **montée en puissance de l'urgence climatique**, qui suscite une anxiété latente à l'égard de l'avenir, mais entraîne aussi une mobilisation forte, notamment des jeunes générations, les plus concernées ;
- Une certaine **remise en question de la décentralisation** acquise dans les années 1980, avec des directives nationales fortes et des marges de manœuvre réduites pour les collectivités locales ; etc.

En 2023, l'objectif est de **dépasser l'action au coup-par-coup**, pour propulser le territoire dans une **vision de long terme, construite et explicitée**. La **complémentarité entre communes et intercommunalité** sert de moteur à cette ambition, selon le **principe de subsidiarité**.

Le territoire de La Roche aux Féés porte l'ambition de **s'engager progressivement et fortement dans les transitions multiples nécessaires** pour assurer son avenir. La stratégie territoriale est le cœur de cette ambition.

Compte-tenu de la nature des enjeux et du changement de modèle à opérer, il a été décidé de retenir **2032** comme horizon de ce Projet de territoire. Cette perspective permet de dépasser la durée de la mandature et d'envisager **une décennie complète de transitions**.

Un 4^{ème} projet pour le territoire de La Roche aux Fées

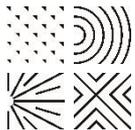
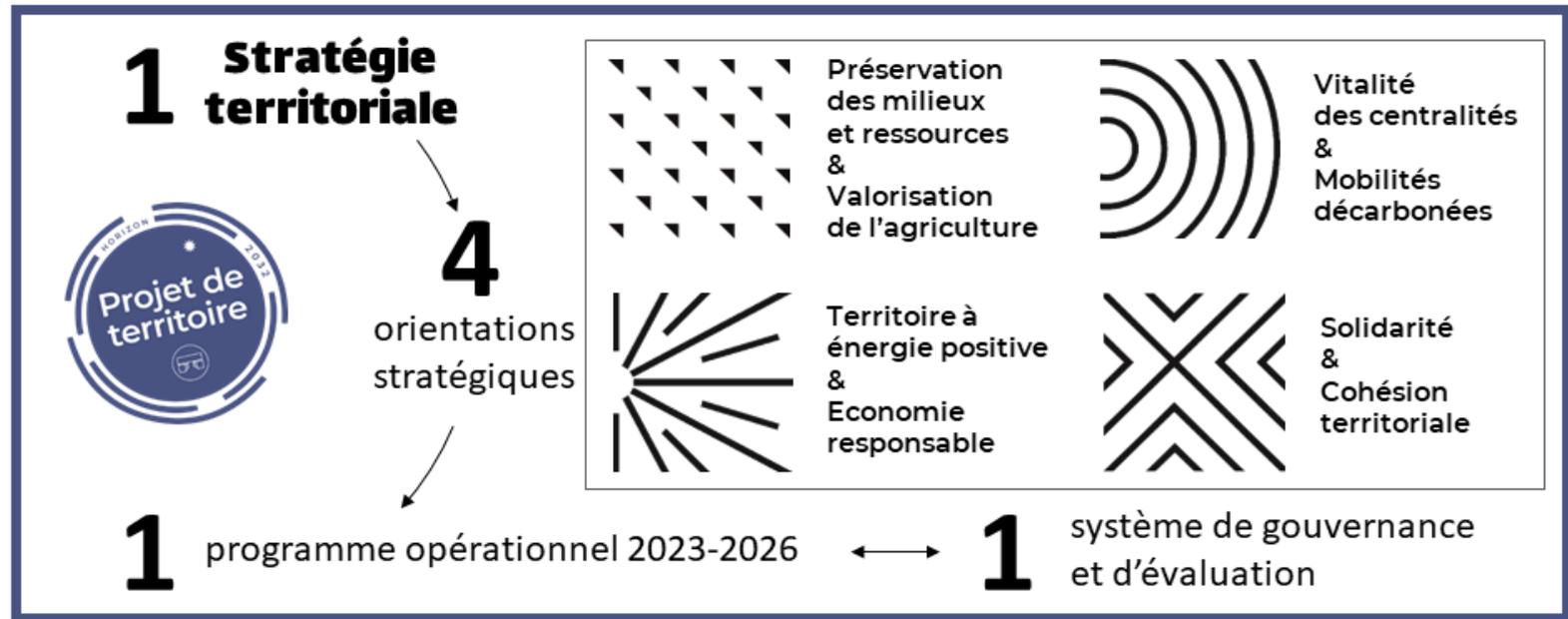


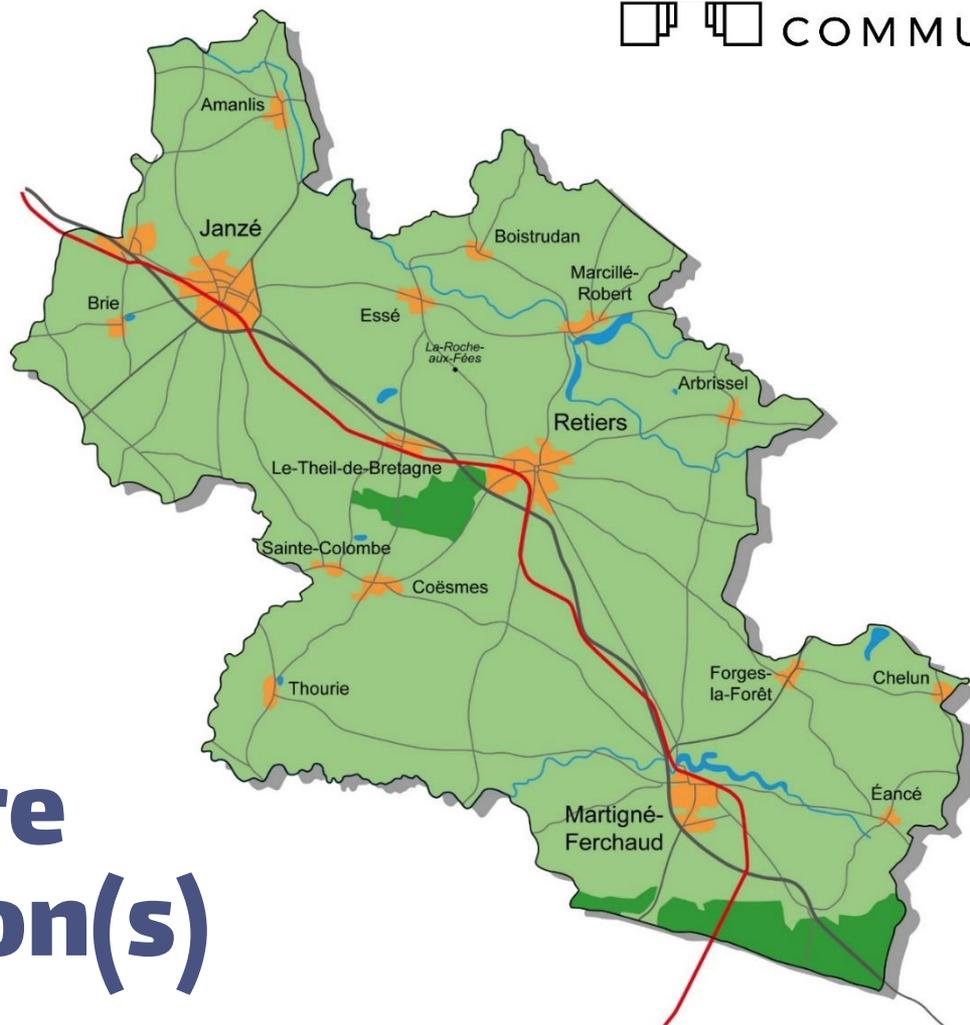
L'architecture du Projet de territoire « Horizon 2032 »

5 enjeux majeurs

- L'enjeu d'**urgence climatique** (atténuation du réchauffement planétaire et adaptation au changement climatique)
- L'enjeu de **sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes naturels**
- L'enjeu de **sobriété générale** dans l'usage des ressources (énergie, eau, terres, matériaux...)
- L'enjeu d'**émergence d'une nouvelle économie** : plus innovante, circulaire et décarbonée
- L'enjeu de **bien-être humain**, de robustesse sociale et démocratique

6 défis ← **Portrait de territoire** → **30aine** enjeux territoriaux





Un projet pour un territoire en transition(s)

adopté en Conseil communautaire le 31 janvier 2023